

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)**

Le huit décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : M. Lionel DUCROS, Mme Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, David BONNAVENTURE, Vincent FRÉCHOU, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Mmes Patricia MAUNAS, M. Bernard PAUZADER.

**Secrétaire de Séance** : M. Lionel DUCROS

*Date de la convocation : 2 décembre 2021 – Affichage : 2 décembre 2021*

**Objet : Régularisation cadastrale sur le chemin Campagne**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au plan d'alignement délivré par la commune le 22/07/2021, la parcelle de M. René ALIAGA, étant frappée d'alignement, il y a lieu de régulariser l'emprise de la voie dite de Campagne.

Il convient d'engager la procédure de cession gratuite de la surface concernée, parcelle B n° 1074 de 233 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de régulariser l'emprise de la voie dite de Campagne sur la propriété de M René ALIAGA.

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom du chemin ou de la voie
B 1074	02 a 33 ca	Propriété René ALIAGA	Euro Symbolique	Voie communale dit de Campagne

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

**PRÉCISE** que l'acte sera réalisé par l'étude de Me CURT, Notaire à Arudy

Le Maire

Fabienne TOUVARD



**REÇU**

le 14 DEC. 2021

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme*